



Le 26 juin 2024

## Compte-Rendu FORCE OUVRIÈRE

### Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSA de réseau des DDI du 24 juin 2024

#### Quand prévention rime avec rigueur !

#### Les points saillants issus de cette FS :

Retrouvez les éléments portés par FO en ouverture [ICI](#).

#### Présentation de l'arrêté étendant temporairement la compétence des DDPP d'Île-de-France dans le cadre des JOP

→ **À retenir :** Cet arrêté tout juste signé par le ministère de l'intérieur et celui de l'agriculture, n'a pas été présenté en CSA du MASA ni en CSA des DDI dont ce seraient pourtant les prérogatives !!! Pour la Formation Spécialisée, sur ce coup parti, seules les bonnes conditions de travail des inspecteurs concernés et la prise en compte de ces missions exceptionnelles de renfort importent.

#### Outils informatiques mis à disposition des DDI

→ **À retenir :** un point nécessaire par la Direction de la Transformation Numérique qui garde une approche globale. Tickets GLPI et baromètre numérique ne sont pas suffisants pour mesurer la satisfaction des agents sur les outils mis à leur disposition !

#### Fièvre hémorragique du Crimée-Congo et les besoins matériels associés en abattoir et pour les contrôleurs

→ **À retenir :** une maladie qui gagne le sud de l'Europe et qui sévit déjà en France. FO a demandé l'inscription de ce point pour qu'une information rapide soit faite en DDI et que les services puissent se prémunir en matière d'actions de prévention et de matériels de protection. Mises à jour des DUERP et équipements de protection individuels à prévoir.

#### Présentation du PAPRIPACT et plan d'action sur les RPS du Ministère de la Transition Écologique

→ **À retenir :** Une présentation de la part du MTECT de ses plans tout juste présentés aux instances ministérielles de décembre 2023 et avril 2024, les représentants du personnel ayant presque unanimement émis un avis d'abstention. Des actions restent en effet à mener et concernant le plan RPS, il serait temps d'arrêter les destructions et démantèlements de missions, et réaliser de la vraie prévention primaire !!!

#### Tableau de suivi des signalements et Tableau de suivi des demandes des membres de la formation spécialisée

→ **À retenir :** suivis assurés avec les services de la DRH du ministère de l'Intérieur sur l'avancement des situations signalées au fil de l'eau par les OS. FO revient sur les problèmes locaux non résolus avec les directions locales ou dont les réponses de l'administration ne sont pas satisfaisantes. Quant à sa demande de formations des représentants locaux aux conseils médicaux, FO s'étonne de la réponse de l'administration (pas de formation organisée pour le moment) Réforme oblige, siéger à ces instances nécessite une véritable formation spécifique ! La copie est donc à revoir et le travail à approfondir !

#### Questions diverses

Point sur les contrôles terrain en DDI, situations des services économie agricole (SEA) et point d'étape sur la prévention du risque amiante bâimentaire.

## **Point 1 Approbation du PV de la FS du 2 avril 2024 report à la prochaine FS**

En raison de la transmission tardive du projet de PV aux organisations syndicales, sa

validation est renvoyée à une prochaine réunion de la Formation spécialisée.

## **Point 2 Présentation de l'arrêté étendant temporairement la compétence des DDPP d'Île-de-France dans le cadre des JOP**

### **De quoi parle-t-on ?**

Dans le cadre des Jeux Olympiques, l'arrêté signé du 12/06/2024 par le MIOM puis par le MASA élargit temporairement les compétences géographiques de contrôle sur l'ensemble des départements de la Région Île-de-France de tous les inspecteurs des DDPP de Paris, de Seine-et-Marne, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise. L'extension exceptionnelle des compétences étant possible sur la base du décret de 2009 portant création des DDI.

### **Les positions de FO :**

FO s'étonne de la non présentation de cet arrêté en CSA des DDI et pour ce coup partie ne s'intéressera qu'aux conditions de travail des inspecteurs de DDPP concernés :

quels contrôles concernés et donc quels agents ? quid des dispositions leur permettant d'exercer ces missions de contrôle dans de bonnes conditions matérielles et de manière à pouvoir être défrayés facilement ? Ordres de missions permanents ? Déplacements facilités ? Prise en compte des contrôles hors périmètres de compétences ? Quid des répercussions de ces missions de soutien lors de l'évaluation des agents et de l'atteinte ou non de leurs objectifs annuels ?

FO demande à ce que les services ainsi que les SGC concernés soient facilitateurs également dans la mise en œuvre de cet arrêté !

### **À retenir des débats :**

Motivé par la préoccupation du respect de la sécurité sanitaire des aliments, cet arrêté n'a pour autant pas été préparé suffisamment tôt pour être présenté aux instances du MASA et des DDI. Il ouvre la possibilité pour les agents des DDPP listées ci-dessus de faire des contrôles sécurité sanitaire des aliments dans d'autres départements de la région parisienne.

Pour les départements hors Île-de-France, les directions gardent la possibilité d'établir des conventions bi-départementales.

Pour le MI, les agents CCRF mis à disposition du MASA sont concernés par cet arrêté.

Quant aux conditions de travail et les objectifs des agents d'inspection, le MI assure que tout se « passera bien » et que les agents ayant dû renoncer à des contrôles prévus dans leur département ne seront pas pénalisés. Ce sujet sera pris en compte, nous assure-t-il, dans l'évaluation des objectifs individuels lors des entretiens professionnels, tout comme les compteurs horaires des agents qui seront incrémentés de tout déplacement et temps passé...

## **Point 3 Outils informatiques mis à disposition des DDI**

### **De quoi parle-t-on ?**

Reporté à l'ordre du jour de la présente FS faute de pouvoir l'aborder lors du dernier CSA des DDI du 3 juin, ce sujet était inscrit à la demande de FO en raison des différentes difficultés rencontrées par des agents de DDI : instabilité du poste Noemi en situation de WIFI en télétravail, restrictions d'accès à certains sites des agents CCRF en charge de contrôles en DDPP, problèmes de fonctionnement d'applications, ou encore les problèmes d'incompatibilité entre les suites bureautiques Libre Office et Microsoft Office.

Le représentant de la Direction de la Transformation Numérique du Ministère de l'Intérieur a présenté un point qui fait état notamment des réflexions engagées avec les services ministériels concernés, mais également les stratégies de protection et de lutte contre la cybercriminalité du MIOM.

Ces dernières et le déploiement des postes Noemi n'auraient conduit à aucune restriction d'exercice des missions en DDPP. Les problèmes techniques rencontrés ne ressortent pas dans le questionnaire annuel ou baromètre du numérique, en cours pour 2024 auprès des agents DDI jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet. Des postes de travail sans bridage internet, voire plusieurs, ont été mis à disposition dans certaines DDPP, mais pas d'autres solutions possibles en dehors de tablettes que chaque service devrait acquérir par ses propres moyens. L'accès à internet depuis des téléphones mobiles professionnels est également une solution préconisée. Le déploiement de postes CCRF résolvant ce problème n'est toujours pas envisageable alors qu'il a été identifié avec la DGCCRF en janvier 2023, puis décembre 2023...

Les problèmes identifiés de fonctionnement d'applications comme MATI pour le MASA utilisée dans les ULAM resteraient anecdotiques et liés aux capacités des réseaux locaux.

Les incompatibilités constatées entre Libre office et Microsoft office font écho aux enjeux de souveraineté pour la France et d'indépendance financière.

#### **Les positions de FO :**

Un point attendu par FO qui ne se satisfait pas d'un état des lieux n'offrant pas les conditions optimales pour les agents, empêchant notamment certains d'entre eux d'exercer leurs missions en télétravail (préparation des contrôles impossibles à domicile, par exemple,). Par ailleurs, la DDPP n'est pas le seul service concerné par des restrictions d'accès à des sites internet que les pare-feux du MIOM nous interdisent, alors que les activités professionnelles des agents en DDI nécessitent leur consultation.

Ces restrictions ont été largement constatées par les agents concernés et d'autres applications dysfonctionnent, mais ne font sans doute pas l'objet de tickets GLPI pour autant de la part des agents : accès à divers sites ou applications tels que ENSAP, FranceConnect, myselfagent, ou autres sites d'accès grand public tels que l'INSEE, sites de matériels professionnels, immobiliers, etc. Les postes et les réseaux ne seraient-ils pas surprotégés ?

FO saisit l'occasion de la présence de la DTNUM et des informations données au sujet de la disponibilité de matériels informatiques remplacés à l'occasion du déploiement des postes NOEMI. Si ces matériels sont stockés, FO demande à ce qu'ils puissent constituer

des dotations pour les agents en télétravail, notamment des écrans, claviers et souris déportés. Il en va de la prévention des TMS à moyen et long terme pour les agents.

Concernant le baromètre numérique, FO demande qu'une présentation soit faite en FSSCT afin de pouvoir évaluer la satisfaction des utilisateurs (qui ont répondu) des outils de travail numériques mis à leur disposition.

#### **À retenir des débats :**

Concernant les problèmes d'accès aux sites internet, la DTNUM assure qu'un poste collaboratif hors RIE est disponible dans chaque DDPP et que les directeurs ont toute opportunité pour demander des postes supplémentaires auprès de leur SIDSIC.

FO invite donc les représentants locaux à faire remonter les besoins en matériels nécessaires auprès des directions des DDPP. À suivre dans la réalisation...

La DTNUM relève aussi ses efforts d'harmonisation des droits d'accès internet entre tous les agents de DDI, l'ouverture régulière d'accès complémentaires vers de nouveaux sites ainsi que la mise à disposition de téléphones mobiles non limités pour les agents DDI.

Une bascule prochaine du réseau internet de l'État (RIE) en version RIE V2 avec la fibre devrait bientôt régler les problématiques de débit internet rencontrées dans certains départements.

Enfin, tout en minimisant l'impact en termes d'incompatibilité entre la Suite Microsoft et Libre office, la DTNUM rappelle que la suite Microsoft peut être maintenue sur la base de financement locaux pour des missions spécifiques. (encore faut-il que les restrictions budgétaires le permettent!).

### **Point 4 Fièvre hémorragique du Crimée-Congo et les besoins matériels associés en abattoir et pour les contrôleurs**

#### **De quoi parle-t-on ?**

Une maladie touchant les bovins et sévissant sur l'arc méditerranéen et le sud-ouest de la France. Une transmission possible à l'homme au printemps et en été avec les risques identifiés dans ce contexte que sont les piqûres de tiques et la contamination via le contact de sang contaminé sur les muqueuses humaines.

Virus détecté dans des tiques spécifiques (Hyalomma) dans les Pyrénées-Atlantiques sur du cheptel bovin. Cette tique est présente dans le sud de la France et en Corse. Aussi concernés, les gros gibiers, bétails, autruches, lièvres et lapins, selon des études

menées par l'ANSES et le haut commandement à la santé publique... Ce sujet a été présenté en CSA exceptionnel et en CSA Alimentation au MASA.

#### **Les positions de FO :**

FO a demandé l'inscription de ce point à cette instance et insiste sur la nécessité d'informer les assistants et conseillers de prévention de tous les ministères. En effet, en DDI, si les AP ne sont pas du réseau MASA, l'information peut ne pas avoir circulé. FO demande que l'ensemble des DUERP soient mis à jour avec les actions nécessaires pour protéger les agents susceptibles d'aller faire des inspections sur le terrain, notamment en

forêt et plus particulièrement dans les zones infestées, mais aussi pour l'ensemble des agents exerçant en abattoirs de ruminants dont les animaux peuvent provenir de ces zones. Ce risque ne s'arrête pas aux agents MASA, mais s'étend bien à l'ensemble des agents susceptibles de faire des contrôles terrain dans les exploitations ou en forêt. FO porte également une alerte sur les agents concernés ainsi que les inspecteurs du travail pour qui les équipements de protection sont parfois déjà insuffisants lors d'inspections et souligne que l'absence d'information sur cette nouvelle maladie est totale.

Des mesures de protection relativement simples s'imposent ici : sensibiliser les agents sur ce risque, doter les agents de tire-tiques, information des réseaux de prévention sur ce risque accru...

Ce phénomène met à nouveau en lumière l'insuffisance des réseaux de la médecine de prévention et des préventeurs, alors que la médecine de ville ne peut pallier à ces risques de maladies, auxquels des agents sont exposés dans le cadre professionnel.

#### **À retenir des débats :**

Aucun cas humain n'a été détecté à ce jour, en France, mais cette nouvelle maladie présente en Afrique du Nord et Asie peut provoquer des frissons, de la fièvre et des hémorragies. En Espagne, en revanche, 10 cas détectés dont 2 mortels (personnes âgées, à risques).

Une transmission de la tique vers un animal ne peut infecter l'humain via des contacts

avec le sang comme dans les actes vétérinaires, par exemple.

La tique n'est active qu'en période estivale et peut concerner tout le monde.

Le MASA a réalisé une analyse des risques : piqûres de tiques pour les contrôleurs forestiers, en exploitations agricoles, enseignants en secteur agricole et agents en abattoirs pour les risques d'abattage d'animaux contaminés. Le risque par projection de sang d'un animal contaminé en abattoir reste important, la durée de vie du virus étant d'une semaine. Risque à mettre en exergue avec l'origine des animaux. En abattoir, il est préconisé aux agents des services vétérinaires de disposer d'équipements de protection supplémentaires tels que des visières, dispositifs déjà existants.

Pour les risques de piqûres de tiques, les mêmes gestes de prévention qu'avec le risque de présence de tiques en forêt : porter des vêtements couvrants et clairs, chaussures fermées, inspection de son corps au retour de l'intervention... Enfin disposer de tire-tiques...

Les DUERP doivent être complétés et le MASA a fourni tous les éléments nécessaires pour y parvenir. Aux FS locales de se saisir du sujet. Les équipements de protection individuelle nécessaires sont financables sur les programmes budgétaires du MASA, 206 ou BOP 215. L'analyse de risques doit permettre de définir les moyens nécessaires à mettre en œuvre dont les dotations en EPI. Le marché national est en cours de renouvellement et doit intégrer la possibilité d'acquérir des tire-tiques.

### **Point 5 Présentation du plan d'action pluriannuel de prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) et du plan d'action relatif à la prévention des risques psycho-sociaux du MTECT**

#### **De quoi parle-t-on :**

Le Plan pluriannuel présenté fin 2023 à la FS-M du MTECT ainsi que le plan de prévention des risques psycho-sociaux présenté en avril dernier à cette même instance ministérielle ont fait l'objet d'une présentation auprès de la FS DDI. Ces documents couvrent une période de 5 ans. Et, si le MTECT précise en séance que les échanges avec les organisations syndicales ont permis d'enrichir le document, tout l'enjeu est désormais de les décliner dans tous les services concernés, dont les DDI.

Le **PAPRIPACT** est construit sur 5 axes et les actions sont avant tout basées sur :

- la dynamisation du réseau de prévention et d'action sociale avec la formation des membres du réseau, des assistants et conseillers de prévention (AP/CP), des séminaires assistantes sociales, AP/CP pour que les acteurs se rencontrent et le renforcement de prévention en s'appuyant sur les médecins de prévention.

- la prise en compte des fortes chaleurs : un GT avec les OS a notamment orienté sur la prise en compte de l'évolution de l'usage des lieux de travail, du recours aux open spaces/flex offices identifiés notamment dans le plan RPS.

- les pratiques sportives en milieu professionnel

- un axe métier
- un volet dédié à l'exploitation des infrastructures et aux agents des routes avec un plan ministériel qui commence à s'appliquer au sein des DIR.
- des actions de prévention des agressions dans tous les services - notamment pour l'accueil et les contrôles
- un travail avec la direction maritime, et notamment une instruction sur le port d'armes qui fait l'objet d'un GT avec la nouvelle direction maritime.
- axe 4 et le Baromètre social réalisé tous les 2 ans (le dernier date de 2023)

Le suivi de ce plan sera assuré tous les ans en FS de fin d'année.

Le Plan sur la prévention des RPS a également fait l'objet d'une phase de concertation avec le bilan du précédent plan, la proposition d'indicateurs, notamment. Là encore, l'enrichissement des OS a permis de présenter ce plan en FS-M du 2 avril 2024 et il fera l'objet de présentations en instances et de webinaires avec les AP/CP.

A noter que ce plan s'est tenu aux définitions de l'INRS et déclinent les formations obligatoires envers tous agents, y compris aux managers.

#### **Les positions de FO :**

FO DDI précise que les débats ont déjà eu lieu en instances ministérielles séance, mais rappelle que le travail avec les OS et la prise en compte notamment des amendements et des orientations demandés par FO sur ces 2 documents ont conduit à ce que les OS s'abstiennent sur ce document et ne s'y opposent pas, contrairement au dernier en date. Des avancées, certes, mais encore un

manque d'ambitions. Les interventions de FO ont notamment permis de prendre en compte des actions spécifiques sur l'accueil des nouveaux arrivants, la prise en compte de la charge de travail ou encore la pratique du sport sur le lieu de travail comme véritable action et non comme une expérimentation.

Une vigilance particulière a également été portée par FO sur le développement de l'intelligence artificielle. Il n'est pas tant question du recours à l'IA, mais bien de son utilisation et de la définition des objectifs poursuivis. FO reste prudente en la matière. Concernant les RPS, FO DDI rappelle que ces risques concernent tous les agents et sont transversaux quels que soient les services. Ils sont donc à prendre en considération dans toutes les DDI. Et surtout, pour FO, la première action serait d'arrêter les réformes, restructurations et abandons de mission incessantes que connaissent les agents MTECT des DDI. La formation des agents, et des managers en particulier, est indispensable face à la multiplication des situations de mal être qui remontent des services. Certaines situations relèvent même de la maltraitance, terme fort, FO en convient, mais qui correspond aux réalités. Pour FO, les plans ne suffisent pas, seules les actions comptent, et c'est bien là que le bas blesse.

Retrouvez via les liens suivants les éléments portés par FO sur ces 2 documents :

[Plan de prévention des risques pro du MTECT - Feets-FO](#)

[Plan ministériel 2024-2027 relatif à la prévention des risques psychosociaux | Ecologie Transports Logement - Feets FO](#)

#### **Point 6 Tableau de suivi des signalements des représentants du personnel**

**De quoi parle-t-on ?** Les signalements relèvent de situations faisant l'objet de blocages du dialogue social au niveau local, voire de manquements remontés au niveau national à la demande de représentants du personnel locaux. Les représentants du personnel à la FSSCT les font suivre à la DRH du MIOM pour trouver des réponses et/ou des solutions.

Informés au fil de l'eau par la chargée de mission DDI, la FS DDI prévoit un point systématique en séance.

**Les positions de FO :** FO remercie le suivi assuré par le MIOM, mais précise que les éléments qui lui sont donnés par les services locaux ne correspondent pas toujours avec les échos de terrain. Aussi, FO propose de faire suivre au MIOM les éléments toujours d'actualité sur certaines situations et les attendus, permettant ainsi au MIOM d'agir si nécessaire. Concernant les signalements bâtiments, FO alerte sur les retours jugés acceptables, mais dont les actions ont été menées *a posteriori* et pour lesquels aucun chiffre n'est avancé...

#### **Point 7 Tableau de suivi des demandes**

**De quoi parle-t-on ?** Un point systématique est également assuré en séance et permet de confirmer la bonne prise en compte et/ou réalisation des demandes formulées par les

représentants du personnel lors des réunions précédentes.

Parmi les sujets évoqués, FO rappelle qu'avec la suppression des comités médicaux/commissions de réforme (CM/CR) et leur remplacement par des conseils médicaux, des représentants locaux ont dû se porter volontaires pour assurer la continuité d'une mission réalisée jusqu'alors par des élus nationaux en CAP. Cette mission de défense des agents nécessite des compétences techniques et des connaissances particulières. L'offre de formation doit donc être calibrée pour former tous les nouveaux représentants locaux.

Aucune formation de ce type n'existe à ce jour, en dehors des formations RH sous forme de webinaires. Néanmoins, une formation sera proposée en 2025 dans le cadre du plan ministériel de formation. FO précise qu'une formation identique est en cours de préparation au MASA avec un cahier des charges rédigé sur la base des attentes des OS. Ce cahier des charges servira utilement au MIOM pour proposer la même offre de formation.

### Questions diverses :

- Point sur la politique des contrôles terrain et la sécurité des agents dans un contexte de crise agricole et environnementale :** La SG du MASA indique prendre à cœur ce sujet et le rappelle à chaque instance ministérielle et interministérielle depuis des mois. Une cellule suite à agressions a été mise en œuvre en 2016, complété en 2019 pour les dispositifs d'accompagnement. Un guide des contrôles au MASA existe depuis 2016. Toujours d'actualité, il préconise des interventions à 2 personnes sur le terrain. Oui mais... aujourd'hui pas de moyens, pas de consignes ni d'harmonisation entre les services.  
Pour FO, il s'agit là encore d'une demande qui concerne plusieurs ministères et pas que le MASA... Notamment, quid de la mise en œuvre effective du fichier commun des entreprises (FCE) dans les départements et de son alimentation ? Les effets d'annonce du 1<sup>er</sup> Ministre sur le contrôle unique sans les moyens ou consignes permettant de l'appliquer accroissent l'incompréhension des usagers et les risques encourus par les contrôleurs/inspecteurs.
- Point sur les services d'économie agricole :** FO rappelle la situation de mal-être des agents des services SEA. Si le MASA annonce un GT sur le sujet via le CSA Agriculture-Forêt, FO a rappelé l'importance de traiter ce sujet très rapidement et espère que les travaux ne mettront pas autant de temps à se mettre en place que la F3SCT-M post-élections de décembre 2022 qui a tenu sa première réunion mi-juin 2024. Les agents subissent les annonces gouvernementales, alors que nous savions pertinemment que les délais ne pourraient être tenus, que les outils informatiques sont régulièrement défaillants et que le travail des agents se complexifie encore et toujours. Ces derniers se retrouvent confrontés au mécontentement des usagers et, parfois, de façon très agressive. Il est temps d'agir !
- Point d'étape sur la prévention du risque amiante bâtimentaire :** le sujet nécessitant une préparation interministérielle, il est reporté. FO demande que les documents réglementaires soient communiqués aux membres de la Formation spécialisée.

En complément des questions diverses, FO demande à ce que les constats faits et partagés en séance sur les carences des services en matière de prévention, de risques professionnels,... puissent faire l'objet d'un suivi rapide. Dépendantes des plans d'actions ministériels, la constitution d'un groupe de travail national pour l'amélioration du dispositif de la médecine de prévention et plus largement celui de la prévention des RPS dans les DDI pourrait permettre de définir une ligne d'action claire avec des objectifs correspondants à la hauteur des enjeux.

### Vos représentants FO à la FS DDI :

Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 63

Lionel MARTINON, DDETS 26  
Joël CANGE, DDTM 59



Damien MASCARAS, DDTM 44

Gisèle VIMONT, DDT 03

Nicolas MONNERET, DDETS 56

Expert : Soizic BLOT - DDPP 35